

Synthèse de la recherche réalisée par le Centre de recherche sociale appliquée pour le Réseau des femmes des Laurentides

# POINT DE VUE DES FEMMES SUR LEUR VÉCU DE VIOLENCE CONJUGALE POSTSÉPARATION

Adéquation entre leurs besoins et les services présents dans la région des Laurentides



## SINCÈRES REMERCIEMENTS



À toutes les femmes qui ont accepté de partager leur vécu



**Au Réseau des femmes des Laurentides et à ses groupes membres qui ont facilité la réalisation de l'étude par leur contribution à la coordination du projet, au comité de suivi, au recrutement des femmes et à l'organisation des groupes de discussion**

**Le Réseau des femmes des Laurentides et le Centre de recherche sociale appliquée souhaitent dédier ce document**

À toutes les femmes pour lesquelles la violence conjugale a laissé des traces et à Martine Fordin qui nous a quittées trop tôt et qui, par de multiples engagements, a apporté une contribution significative à la défense des droits des femmes. Cette étude aura été sa dernière action en solidarité avec le mouvement des femmes.

*« Il faut bien que quelqu'un la nomme celle qui parle toujours bas. »*

Clémence DesRochers

### DROIT DE REPRODUCTION

© CRSA, 2021

Dépôt légal

ISBN 978-2-924046-40-1 (version imprimée)

ISBN 978-2-924046-39-5 (version numérique)

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2021

La reproduction et l'utilisation, en tout ou en partie de ce document, doivent en indiquer la source de la façon suivante : Forest, Danielle et Annabelle Seery. 2021. *Point de vue des femmes sur leur vécu de violence conjugale postséparation. Adéquation entre leurs besoins et les services présents dans la région des Laurentides*. Synthèse. Pour le Réseau des femmes des Laurentides par le Centre de recherche sociale appliquée, 20 p.

### À PROPOS DU CENTRE DE RECHERCHE SOCIALE APPLIQUÉE



Le Centre de recherche sociale appliquée (CRSA) soutient le développement du pouvoir d'agir des collectivités et des organisations. À cette fin, il recourt à la recherche sociale pour accompagner les groupes dans leur analyse des problèmes sociaux et la synthèse de leurs pratiques. Son approche participative favorise le croisement des savoirs théoriques et d'action ainsi que le transfert continu des connaissances.

# UNE ÉTUDE SUR LA VIOLENCE CONJUGALE POSTSÉPARATION DANS LES LAURENTIDES

## D'OÙ VIENT L'IDÉE?

Depuis plusieurs années, les organisations membres du Réseau des femmes des Laurentides (RFL) sont préoccupées par la réalité des femmes en situation de postséparation dans un contexte de violence conjugale. Les intervenantes œuvrant à l'intérieur de ces organisations entendent le vécu des femmes et perçoivent les difficultés et les obstacles qu'elles rencontrent pour avoir accès à des services qui répondent à leurs besoins. Cependant, cette réalité a été peu documentée sur une base scientifique.

Dans ce contexte, le RFL et ses membres ont souhaité réaliser un état des lieux de la violence conjugale sous l'angle de la réalité des femmes en situation de postséparation.

Le mandat de recueillir et de mettre en évidence le point de vue de femmes vivant cette situation et résidant dans la région des Laurentides a été confié au Centre de recherche sociale appliquée (CRSA).

**Pour connaître en profondeur le point de vue des femmes, consultez le rapport complet au [www.femmeslaurentides.org](http://www.femmeslaurentides.org).**

## QU'EST-CE QUE LA VIOLENCE CONJUGALE POSTSÉPARATION?

*Il s'agit de la violence conjugale qui se manifeste sous toutes ses formes en contexte postséparation. On entend par contexte postséparation le moment où la femme prend la décision de mettre fin à la relation et qu'elle s'inscrit dans une démarche de réorganisation de vie et de reprise de pouvoir. C'est une période où les stratégies de domination et de contrôle de l'ex-conjoint se transforment, se multiplient et perdurent, exposant ainsi la femme et ses enfants à un plus grand risque d'atteinte à leur sécurité (psychologique et physique) pouvant aller jusqu'à l'homicide.*

Source : Alliance des maisons d'hébergement de 2<sup>e</sup> étape pour femmes et enfants victimes de violence conjugale, la violence postséparation <http://www.alliance2e.org/wordpress/wp-content/uploads/2019/03/De%CC%81finition-de-la-violence-postse%CC%81paration-6.pdf>

## POURQUOI UNE ÉTUDE EXPLORATOIRE DE TYPE QUALITATIF?

Cette approche a semblé la plus appropriée, dans le contexte de l'étude, pour accéder à l'expérience des femmes en situation de violence conjugale postséparation et faire connaître leur point de vue au sujet de :

- leur vécu;
- leurs besoins de soutien et de services;
- les aspects favorables et les lacunes pouvant nuire à leur cheminement vers l'autonomie;
- les pistes d'action visant l'amélioration des services offerts dans la région des Laurentides.

**Le Réseau des femmes des Laurentides est un regroupement régional d'action communautaire autonome ayant pour mission de rassembler et de représenter les groupes et les comités de femmes de la région. Le RFL travaille avec ses membres à améliorer les conditions de vie des femmes dans une perspective féministe d'égalité entre les sexes et de justice sociale.**

## LES POINTS DE VUE DES FEMMES FONT RESSORTIR

- Leur vécu postséparation
- L'accès aux services
- Leurs besoins dans divers domaines
- La situation des enfants
- La complexité du système juridique
- La question du revenu et de l'emploi
- L'accès au logement

# LES PARTICIPANTES À CETTE ÉTUDE

## COMMENT LE POINT DE VUE DES FEMMES A-T-IL ÉTÉ RECUEILLI ET MIS EN VALEUR?

Avec le soutien méthodologique du CRSA, des intervenantes de maisons d'hébergement et de centres de femmes de la région des Laurentides ont recruté 31 femmes. Celles-ci ont participé à l'un des 4 groupes de discussion qui se sont déroulés à Lachute, Mont-Laurier, Saint-Jérôme et Sainte-Thérèse, en novembre 2019. Le CRSA a enregistré, transcrit, analysé et colligé dans un rapport les propos de ces femmes. Le CRSA a aussi réalisé la présente synthèse.

### UN ÉCHANTILLON DIVERSIFIÉ PAR LA PRÉSENCE DE FEMMES

- jeunes et plus âgées
- ayant séjourné en maisons d'hébergement ou non
- dont la séparation du conjoint était très récente ou de 3-4 ans ou de près de 5 ans
- ayant ou non des enfants
- de scolarités diverses
- ayant différentes sources de revenus

## PROFIL DES FEMMES RENCONTRÉES – FAITS SAILLANTS

- 80 % des femmes ont entre 30 et 59 ans.
- 25 % des femmes ont un revenu d'emploi ou d'un travail autonome.
- Le quart des femmes n'a aucun diplôme et le tiers détient un diplôme d'études secondaires ou d'études professionnelles.
- Environ le 2/3 des femmes a un revenu annuel de moins de 20 000 \$.
- La majorité des femmes a un ou des enfants mineurs à leur charge.

Derniers diplômes obtenus	Nombre de participantes
Primaire/secondaire non complété	8
DES	7
DEP	3
CÉGEP	3
Universitaire	7
Pas de réponse	3
<b>Total</b>	<b>31</b>

Nombre d'enfants	Nombre de participantes
0	2
1	6
2	12
3	3
4	4
5	1
Pas de réponse	3
<b>Total</b>	<b>31</b>

Revenu annuel	Nombre de participantes
0-20 000 \$	19
20 000-30 000 \$	3
30 000-40 000 \$	3
Plus de 40 000 \$	3
Pas de réponse	3
<b>Total</b>	<b>31</b>

Occupation	Nombre de participantes
En emploi/travail autonome	8
Aux études/en formation	2
Retraitée	3
En arrêt de travail/maladie	2
Sans emploi/à la maison	16
<b>Total</b>	<b>31</b>

# CE QUE LES FEMMES ONT DIT SUR LEUR VÉCU DE POSTSÉPARATION

Les témoignages des femmes révèlent les multiples défis qu'elles doivent surmonter une fois qu'elles sont séparées de leur conjoint<sup>1</sup>. Elles racontent leur appauvrissement, leur isolement et la violence qui se poursuit.

## DES FEMMES « MULTI ÉPROUVÉES »

Les femmes ont beaucoup souffert et souffrent encore, quel que soit le temps écoulé depuis la séparation ou leur réalité. Les manifestations physiques, psychologiques, sexuelles et financières de la violence subie a eu des effets négatifs sur leur confiance en soi, leur estime de soi, leurs capacités personnelles à passer à l'action et sur la qualité de leur santé physique et mentale.

Ces répercussions se font particulièrement sentir au moment de la période de crise qui suit la fin de l'union, mais apparaissent ou réapparaissent parfois des mois et des années plus tard.

## LA DIVERSITÉ DES DÉFIS DE LA POSTSÉPARATION

- La reconstruction de soi
- La réorganisation de la vie quotidienne
- La sécurité
- L'accès à un logement convenable
- L'accès à un revenu adéquat
- La garde et la protection des enfants

*Tu n'es plus apte à rien faire, puis faut toujours que tu sois à faire des demandes. Tu dois tout faire par toi-même.*

*C'est long financièrement avant de se remettre d'une rupture comme ça. Souvent, il y a eu de la violence financière... Quand je me suis séparée, j'avais zéro revenu plus des dettes parce que tout était à mon nom sauf le loyer moitié-moitié.*

- Chez mes parents, j'étais en sécurité.
- Chez mon père ce n'était pas idéal. Je sortais d'une violence pour aller dans une autre sorte de violence.
- Je suis allée vivre 5 mois chez mon fils. J'étais en choc post-traumatique. Il voulait m'aider, mais ne savait pas quoi faire.

*Je suis une personne super sociable, mais je me suis isolée. En plus, j'ai eu des problèmes de santé parce qu'avant de partir j'avais choisi de mourir. C'était comme ma seule sortie... J'étais hypothéquée comme jamais dans ma vie.*

*J'ai tout de suite arrêté de travailler. C'était trop. C'était comme un choc post-traumatique.*

*La solitude, elle est très grande. Ça pas d'allure! C'est pas de la solitude, mais de l'isolement. L'isolement, c'est terrible!*

- Souvent, on est perçues négativement par nos proches. On n'est pas bien accueillies.
- Pour eux autres, il n'est pas méchant... La violence psychologique, sexuelle, économique, c'est pas quelque chose que tu vas parler à tes parents... Mon ex est très sociable. Ça se voyait pas.

<sup>1</sup> Puisque la majorité des personnes ayant des comportements de violence au sein du couple sont des hommes, les termes conjoint et ex-conjoint seront utilisés dans ce texte. Ils comprennent aussi les femmes qui ont fait preuve de violence à l'égard de leur conjointe.

## DES FEMMES APPAUVRIES

Au moment de la séparation, pratiquement toutes les femmes se sont appauvries. Elles sont très fragiles sur le plan financier.

### LES CAUSES DE L'APPAUVRISSEMENT DES FEMMES

- Endettement du ménage durant l'union
- Sans emploi au moment de la séparation
- Congé de maladie
- Modifications des conditions d'emploi
- Responsabilité non partagée du bien-être des enfants
- Frais juridiques ou de consultations psychologiques
- Frais reliés au transport
- Frais de déménagement ou de réaménagement (coût du loyer, meubles, autres dépenses)
- Délai d'attente de divers programmes

## DES FEMMES ISOLÉES

Au moment de la séparation, les liens avec leur réseau familial ou social sont généralement faibles pour diverses raisons :

- éloignement physique causé par un déménagement imposé subtilement ou radicalement par le conjoint;
- méconnaissance de la situation de violence conjugale par les proches, car la femme n'a pas osé en parler par gêne ou par honte;
- négation de la situation par le réseau familial ou social, car le conjoint ne paraît pas violent en public;
- usure des proches à entendre la femme parler de son vécu émotif, de ses difficultés matérielles ou de problèmes relationnels avec l'ex-conjoint.

### L'hébergement chez un proche : deux côtés à la médaille

- Certaines ont vécu une expérience positive : environnement sécuritaire, soutien psychologique et aide avec les enfants permettant de reprendre pied.
- Pour d'autres, les conditions sont moins favorables : autorité abusive, alcoolisme, autre forme de violence, ingérence dans l'éducation des enfants.

Par ailleurs, l'accompagnement par un proche lors de différentes démarches suivant leur séparation est très apprécié : recherche de logement, aménagement des appartements, démarches juridiques ou à l'aide sociale.

## LA VIOLENCE TOUJOURS PRÉSENTE

La majorité des femmes disent toujours subir de la violence de la part de l'ex-conjoint même si elles ne vivent plus avec celui-ci. Elles voient la violence conjugale postséparation comme une continuité du rapport de pouvoir exercé par l'ex-conjoint. Les femmes témoignent que les manifestations de la violence conjugale débutent rarement au moment de la séparation.

### LES TYPES DE VIOLENCE FAITES PAR L'EX-CONJOINT

- Intimidation
- Violence par texto
- Présence aux abords de la maison ou du lieu de travail
- Possession d'armes
- Utilisation des enfants (menaces, demandes d'information sur la situation de la mère)

*Je pensais que j'étais dans l'enfer, mais c'est dans un autre enfer que j'ai embarqué.*

# CE QUE LES FEMMES ONT DIT SUR L'ACCÈS AUX SERVICES

Malgré leur état de stress et d'insécurité, les femmes ont à entreprendre, et ce, assez rapidement, une multitude de démarches dans différents domaines et auprès d'un grand nombre de ressources.

*Il faut tout recommencer à zéro en étant brisée, brûlée, seule...! Ne pas avoir d'énergie pour se battre avec le système ou avec le conjoint pour les enfants, les signatures de documents...!*

## LES RESSOURCES CONSULTÉES

Les services les plus fréquemment identifiés par les femmes sont les corps policiers, les CLSC et les maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale.

Les organismes communautaires, dont les centres de femmes, sont peu ou mal connus.

Types de ressources identifiées par les femmes	
Publiques	Communautaires/OBNL
<ul style="list-style-type: none"><li>• Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) et la cour criminelle ou en droit de la famille</li><li>• CISSS des Laurentides : hôpitaux-CLSC</li><li>• CISSS des Laurentides : Direction de la protection de la jeunesse (DPJ)</li><li>• Emploi-Québec</li><li>• Corps policiers</li><li>• Office municipal d'habitation (OMH) pour accéder à une habitation à loyer modique (HLM)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Maisons d'hébergement</li><li>• Centres de femmes</li><li>• Centre d'aide pour les victimes d'actes criminels (CAVAC)</li><li>• Maisons de la famille</li><li>• Services aux personnes en situation de précarité socioéconomique : comptoir vestimentaire, distribution alimentaire, etc.</li><li>• Organismes en employabilité : spécifiques aux femmes, Carrefour jeunesse-emploi ou autres</li><li>• Coopératives d'entretien à domicile</li><li>• Services aux personnes immigrantes</li></ul>
Privées	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Médecins</li><li>• Psychologues (Programme d'aide aux employé.e.s ou non)</li></ul>	

## LES FREINS À L'UTILISATION DES SERVICES

**Chaque femme est unique de même que sa situation et son parcours.** Les caractéristiques et les conditions de vie de chacune font en sorte que les femmes n'ont pas toutes les mêmes compétences et capacités pour faire face à la complexité et à la lourdeur des démarches à effectuer.

De plus, l'existence d'un service ne garantit pas son utilisation. Les femmes témoignent d'au moins trois obstacles à la recherche d'aide :

- la connaissance des ressources existantes;
- l'ouverture de la femme à consulter (honte, sentiment de culpabilité, crainte du jugement ou de perdre la garde de ses enfants);
- son état d'esprit en situation de stress et de détresse psychologique (paralysée par la peur, difficulté à intégrer et à mémoriser de l'information).

**Les femmes constatent aussi une insuffisance de ressources pour répondre à leurs besoins et à ceux de leurs enfants, causée principalement par un sous-financement des organismes publics et communautaires.**

Cela a pour conséquence d'allonger les délais d'attente dans les diverses démarches, ce qui peut engendrer découragement, perte de confiance dans les services publics et même parfois abandon de la démarche.

*C'était tellement compliqué, c'était tellement de paperasse que finalement j'ai laissé tomber. C'était trop... J'étais vraiment dépassée, c'était trop lourd.*

*Faut nommer que les ressources, y'en a pas assez! Elles manquent d'argent.*

# LES ATTENTES ET LES BESOINS EXPRIMÉS PAR LES FEMMES

Les attentes et les besoins des femmes ont été regroupés par thème sans distinction, car leurs points de vue présentent peu de différences entre les deux termes. Ce qu'elles ont suggéré leur semble essentiel pour répondre aux besoins de toutes celles qui vivent de la violence postséparation. Elles espèrent que les organisations concernées pourront répondre à leurs attentes.

## ATTENTES ET BESOINS ENVERS L'ENSEMBLE DES ORGANISATIONS CONCERNÉES

### ■ L'accès à l'information et la connaissance des ressources

Être référées aux bons endroits et aux bonnes personnes par des ressources médicales, publiques et communautaires ayant une connaissance exhaustive des organismes, des services, des critères d'accès, des délais d'attente ou autres informations pertinentes.

Avoir accès à une liste des ressources privées qui connaissent le contexte de violence conjugale afin de recevoir un service adéquat et adapté.

### ■ Un accueil et une approche de qualité

Être accueillies et accompagnées par des personnes démontrant de l'empathie, qui considèrent chacune dans son unicité et sans jugement.

Être accompagnées par une personne ayant les connaissances, les habiletés et les attitudes requises.

### ■ La connaissance et la reconnaissance de la violence conjugale

Être entendues et crues en tenant compte du contexte à l'intérieur duquel elles vivent.

Être accompagnées par des personnes qui connaissent et prennent en considération les impacts à court et à long terme de la violence vécue durant l'union tant sur la vie des femmes que sur celle de leurs enfants.

Être entendues par des personnes qui reconnaissent la présence de manifestations de violence postséparation, sous toutes ses formes, de la part de l'ex-conjoint envers elles et leurs enfants.

### ■ L'évolution et la durée de l'accompagnement et du soutien selon les besoins de chacune

Être soutenues, en fonction de leurs capacités tant qu'elles en ont besoin, même si l'intensité du soutien peut diminuer avec le temps.

Être encouragées et renforcées dans leurs capacités à effectuer les démarches nécessaires.

Être guidées pour certaines décisions en se voyant proposer diverses avenues par les intervenant.e.s<sup>2</sup> qui, à partir de leur expertise, peuvent davantage les aider à prendre des décisions.

*Les centres de femmes pourraient avoir sur place une agente de liaison qui connaît toutes les ressources où diriger les femmes... évaluer rapidement la situation et diriger au bon endroit.*

*L'important quand ça nous arrive, c'est d'être accueillie dans ce qu'on vit, chacune à notre façon. On n'est pas toutes pareilles.*

*Il a parfaitement joué le jeu, il a joué le jeu de la victime. Ça m'a déçue du système.*

*Je me sens comme un enfant de 6 ans, tellement démunie. Tout ce qu'on aurait besoin, c'est de se faire serrer et qu'on nous dise : «Laisse-toi aller, je vais tout organiser ça.»*

<sup>2</sup> Le terme intervenant.e.s concerne l'ensemble des personnes qui peuvent soutenir, offrir un service, jouer un rôle particulier durant le parcours des femmes vivant de la violence conjugale postséparation. Il peut s'agir de personnes œuvrant en milieu communautaire, dans le secteur privé, dans le domaine policier, juridique ou de la santé.

## ATTENTES ET BESOINS ENVERS L'ENSEMBLE DES ORGANISATIONS CONCERNÉES

### ■ Un accompagnement en présence au cours des démarches

Bénéficier de la présence d'une personne de son réseau personnel ou d'un organisme pour discuter avant de prendre une décision et afin de partager la charge émotive vécue tout au long des démarches.

### ■ La stabilité des intervenant.e.s et la continuité des services

Être accompagnées par la même personne (procureur.e, intervenant.e communautaire, personnel du CLSC ou de la DPJ, etc.), afin d'être rassurées et de ne pas avoir à répéter sans cesse leur vécu.

Être assurées d'une continuité de services, de liens de référence et de circulation de l'information au sein d'une même ressource ou entre les organisations.

*L'accompagnement du CAVAC à la cour, ça m'a beaucoup aidée de ne pas être toute seule vis-à-vis de mon ex-conjoint, de savoir qu'il y avait quelqu'un avec moi.*

*Je venais hors de moi d'être obligée de répéter. Je me sentais comme si j'étais toujours en train de me plaindre.*

## ATTENTES ET BESOINS ENVERS DES ORGANISATIONS SPÉCIFIQUES

### ■ Services de santé

Sensibilisation de tous les médecins, susceptibles de les recevoir, aux effets de la violence conjugale sur leur santé physique et psychologique.

Meilleur accès à un psychiatre, dans toutes les MRC des Laurentides, et réduction du temps d'attente pour un rendez-vous.

Meilleure connaissance et référence vers des ressources du milieu pouvant les aider par la suite.

Accès à un endroit privé à l'urgence pour s'isoler des autres patient.e.s ou pour compléter les informations relatives à la plainte qu'elles souhaitent déposer.

*Les médecins ont besoin d'un bon cours sur la violence conjugale.*

*... t'écris ta plainte. Ils te laissent comme ça dans le couloir... J'étais même pas capable de me concentrer.*

### ■ Réponse aux besoins psychosociaux

Accès rapide (surtout en situation de crise) à des services gratuits de soutien psychologique.

Accès à un suivi avec la même personne tout au long du parcours et à un nombre suffisant de séances en fonction des besoins de chacune.

*Quand tu fais des demandes au CLSC, t'as tant de rencontres et ça prend du temps... Et puis je n'ai pas eu la même personne, les douze ou dix rencontres que j'ai eues... Je voulais poursuivre, je voulais aller plus loin. Mais là, je me suis retrouvée comme à recommencer à zéro.*

### ■ Besoin de répit

Accès à des ressources de répit diversifiées de quelques heures à quelques jours, gratuits ou à prix modique dans toute la région.

*J'ai besoin d'une journée de repos. J'ai besoin d'une fin de semaine et de faire la grasse matinée pendant 2 jours. Ça fait 3 ans que je n'ai pas eu une soirée, une nuit, un matin!*

### ■ Mise en place d'un réseau de support et d'entraide

Accès à un réseau virtuel sécuritaire et participation à des rencontres formelles et informelles pour répondre au besoin de réseautage et de solidarité.

### ■ Connaissance des organismes communautaires

Élaboration d'un guide des ressources.

*Est-ce qu'il y a une place ou bien un groupe sur Facebook qu'on puisse s'assembler, qu'on puisse échanger pour avoir des trucs?*

# DES RESSOURCES COMMUNAUTAIRES SPÉCIFIQUES AUX FEMMES

## Maisons d'aide et d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants

### Leur apport spécifique selon les femmes

- La sécurité
- Le soutien individuel en situation de crise et à moyen terme
- L'accompagnement dans des démarches et à la cour
- La présence de femmes ayant un vécu similaire
- Le suivi post-hébergement et l'écoute téléphonique
- La présence d'une intervenante<sup>3</sup> jeune (dans la majorité d'entre elles)

### Les pistes pour mieux répondre à leurs besoins

- Constance d'une intervention adaptée à chacune des femmes concernant sa capacité à « se prendre en main »
- Renforcement des connaissances de base au plan légal et en toxicomanie chez certaines intervenantes
- Plus grande flexibilité des horaires pour les groupes (post-hébergement ou en externe)
- Plus grand nombre d'intervenantes et stabilité de l'intervenante auprès d'une même femme
- Acceptation des animaux de compagnie

*C'est pour la sécurité que je suis venue en maison d'hébergement parce que si je m'en allais ailleurs, chez n'importe qui, c'est sûr qu'il allait venir me chercher. Rendue ici, il ne pouvait pas.*

*J'ai passé 20 ans là-dedans (la violence conjugale) et je ne le savais pas.*

*C'est la maison d'hébergement qui m'a sauvée. L'intervenante était vraiment bonne. Elle m'a accompagnée pour reprendre mes clés. Elle m'a dit : « Il faut que tu fasses ça, ça, ça. »*

*On a besoin d'être un petit peu dans la ouate de temps en temps, de savoir qu'on vaut quelque chose, que les gens sont là et qu'ils nous aiment.*

## Centres de femmes

### Leur apport spécifique selon les femmes

- L'accueil et l'écoute
- Le soutien dans les démarches
- Les échanges entre femmes
- Les activités de reconstruction de soi
- La possibilité de développer un lieu d'engagement

### Les pistes pour mieux répondre à leurs besoins

- Meilleure connaissance des ressources privées, communautaires et publiques afin de transmettre les informations pertinentes à chacune des femmes

*Je vais dans un groupe au centre de femmes. Il y a beaucoup d'ateliers pour apprendre à travailler sur nous autres. Les intervenantes sont très à l'écoute de celles qui ont des problèmes. Moi, elles m'ont beaucoup aidée.*

<sup>3</sup> Lorsque les propos concernent exclusivement les maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence et les centres de femmes, le terme intervenante est utilisé puisque le personnel de ces organismes est exclusivement féminin.

# LES SITUATIONS RELIÉES AUX ENFANTS

La présence d'enfants complexifie la réalité de la violence conjugale postséparation. Le fait de voir à leur bien-être s'ajoute aux préoccupations déjà nombreuses des femmes. Ces enfants ont été témoins de manifestations de violence envers leur mère, ont subi le climat de tension ou encore ont été eux-mêmes victimes de violence physique ou psychologique de la part de leur père.

## ATTENTES ET BESOINS CONCERNANT LES ENFANTS

### ■ Soutien psychologique

Soutien psychologique rapide, gratuit et aussi longtemps que nécessaire avec ou sans l'autorisation du père.

Présence d'une intervenante jeunesse dans toutes les maisons d'hébergement avec suivi post-hébergement.

### ■ Direction de la protection de la jeunesse

Attitude non culpabilisante des intervenant.e.s vis-à-vis de la mère.

Réduction du temps d'attente pour recevoir du soutien et stabilité des intervenant.e.s.

Développement d'alternatives de soutien destinées aux femmes afin de les aider à conserver la garde de leurs enfants.

### ■ Évaluation des capacités parentales du père

Évaluation rigoureuse et juste des capacités parentales du père.

Prise en compte des dangers pour les enfants et de l'évolution de la violence postséparation.

Protection des enfants lors de visites supervisées ou de séjours chez le père, particulièrement au cours de longues périodes où la supervision s'avère plus difficile.

*J'ai vu quelques fois une intervenante pour m'aider avec mon enfant. Il faut vraiment frapper à plusieurs portes. Pendant un an, j'ai appelé souvent le 811 parce que j'ai besoin d'aide et je ne suis pas qualifiée pour l'aider.*

*Je me suis fait taper sur la tête pour avoir été «non protégée» pour mon fils comme ils disent.*

*C'est pas une manière... Les femmes sont à terre et on leur enlève la seule raison pourquoi elles ont essayé de se sauver.*

*J'ai la garde partagée de mes enfants avec le père. Je trouve ça difficile de gérer ça, de le voir à toutes les semaines pour faire l'échange des enfants. Je peux pas dire au père : «Au revoir, plus jamais!»... J'ai été obligée de faire aller la police chez lui pour voir si les enfants étaient corrects.*

*À la DPJ, souvent, ils ne sont pas conscientisés. J'ai eu comme commentaire que lorsque le parent qui protège l'enfant quitte, la violence a cessé... quand on est plus dans le décor, la violence n'est plus là. Ils vont se fier aux deux heures d'évaluation avec le parent qui est violent avec l'enfant... Ils vont observer : «Monsieur tout se passe bien. Il n'y a pas de problème.»*

# LA COMPLEXITÉ ET LA CULTURE DU SYSTÈME JURIDIQUE

Que ce soit en droit de la famille ou criminel, l'ensemble du processus apparaît aux femmes comme un parcours à obstacles dont elles connaissent peu les règles et où elles considèrent qu'elles partent perdantes dans un système favorable aux hommes. La majorité d'entre elles disent vivre ou avoir vécu un profond sentiment d'injustice et un manque de compréhension face aux tensions qu'elles peuvent éprouver au cours des différentes étapes et particulièrement lorsqu'elles se présentent à la cour.

Dans ce contexte, les femmes ont suggéré :

- que le gouvernement procède à l'**adoption d'une loi en matière de violence conjugale** pouvant regrouper des actes criminels de différents types (voies de fait, menaces de mort, agressions sexuelles, séquestrations, etc.), pour éviter des poursuites inachevées faute de preuves;
- qu'à chacune des étapes liées aux aspects légaux, il existe **des tribunaux et des ressources spécialisées en matière de violence conjugale**;
- que les juges, les procureur.e.s, les avocat.e.s en droit de la famille, les agent.e.s de police **soient formé.e.s, sensibles et compétent.e.s en matière de violence conjugale**.

## ATTENTES ET BESOINS CONCERNANT DES ASPECTS DU PROCESSUS JUDICIAIRE

### ■ Les corps policiers

Amélioration des comportements et des attitudes de certain.e.s agent.e.s (patience, compréhension de la situation, respect).

Saisie systématique des armes à feu dès qu'il existe un risque de violence conjugale.

Mise en application des conditions que doit respecter l'ex-conjoint, afin d'assurer la sécurité des femmes et de leurs enfants.

### ■ La présence à la cour

Meilleure considération du vécu des femmes et attitudes plus respectueuses à la cour.

Possibilité de témoigner en l'absence de l'ex-conjoint.

Possibilité de déposer une plainte et de constituer le dossier avec du recul afin que les femmes se sentent davantage préparées à témoigner et ainsi faciliter la démonstration de la violence qu'elles ont subie.

*On devrait pas dire ça : «J'ai vécu de la violence conjugale». On devrait dire : «Il a commis de la violence conjugale». Moi, ça me laisse en colère, j'ai l'impression d'avoir vécu de l'injustice.*

*Ils ont obtenu voie de fait armée... Il peut pas être reconnu comme une personne qui fait de la violence conjugale parce que ça existe pas... Quand tu regroupes toutes les plaintes une à côté de l'autre, là tu vois la violence conjugale.*

*Quand j'ai appelé, j'ai eu 4 policiers qui sont arrivés chez nous... Il n'avait pas le droit d'entrer en contact avec moi et les enfants. Ça m'a enlevé un poids énorme de sur les épaules parce que je savais que j'étais en sécurité, puis je voyais souvent les policiers passer dans mon quartier.*

*L'expérience d'aller en cour est très difficile... J'ai trouvé ça vraiment dur. L'avocat se moquait de moi pendant mon témoignage. Il m'interrompait constamment... C'est tough parce que ton ex est là devant toi... Puis les filles qui tapent, elles faisaient des commentaires parce que mon témoignage était long. Les deux fois que je suis allée en cour, c'était la même expérience.*

### ■ L'accès à l'information et l'application des sentences

Transmission en continu d'informations de la part de la personne désignée à titre de procureur.e à leur dossier concernant son évolution, des changements qui peuvent survenir ainsi que de l'application de la sentence reçue par l'ex-conjoint, pour des raisons de sécurité.

### ■ Les services aux victimes d'actes criminels

Possibilité que l'intervenante du CAVAC se déplace là où les femmes résident afin de les soutenir dans leurs démarches.

Diffusion des informations relatives au programme IVAC.

Réduction significative des délais de traitement des demandes IVAC.

### ■ Le droit familial

Accès à une liste de ressources juridiques formées, sensibles et compétentes.

Meilleur accès à l'aide juridique.

### ■ Le besoin de sécurité

La question de la **sécurité** est omniprésente dans les témoignages des femmes. Une bonne partie des moyens pour qu'elles soient rassurées repose sur les corps de police : rondes de surveillance, saisie des armes, réponse rapide à des appels téléphoniques, accompagnement lors de déménagements ou de la récupération des biens.

Quelques autres suggestions ont été mentionnées par les femmes :

- accès à un soutien financier pour le matériel, l'installation et la location de services d'alarme sur une assez longue période;
- prêt de téléphones cellulaires;
- mise en vigueur de l'utilisation de système électronique visant à protéger les femmes et les enfants de la présence de l'ex-conjoint à proximité.

*J'ai jamais réussi à parler au procureur de la couronne... Ils ont enlevé la plainte de séquestration, mais j'ai encore des impacts aujourd'hui.*

*Vraiment le côté financier, c'est très long, quand tu es acceptée avec l'IVAC, mais pour être remboursée ça prend un an et demi. Ça n'a pas de bon sens.*

*Quand ça t'arrive, tu connais pas les avocats, lequel est bon pour la situation, qui va vraiment te défendre. Moi au début, j'ai pogné une avocate, elle était pas bonne... On devrait avoir une référence pour savoir qui est bon.*

# REVENU, EMPLOI ET SOLIDARITÉ SOCIALE

Au moment de la réalisation des groupes de discussion, seulement un quart des femmes ont affirmé recevoir des revenus d'emploi et la moitié recevaient des prestations de solidarité ou d'aide sociale.

Parmi les femmes qui étaient au travail au moment de la séparation, plusieurs ont vu leur vie professionnelle bouleversée par un congé de maladie, une perte d'emploi à la suite d'un déménagement, la restructuration de l'entreprise familiale, un réaménagement de tâches ou d'horaire voire une incapacité à retourner au travail à court ou moyen terme.

Pour favoriser l'accès à un emploi, certaines ont bénéficié de programmes et mesures provinciales ou fédérales. Les organismes en employabilité mixtes ou spécifiques aux femmes semblent peu connus et peu utilisés.

## ATTENTES ET BESOINS CONCERNANT LES REVENUS ET L'EMPLOI

### ■ Les programmes d'employabilité et de solidarité sociale

Connaissance des programmes existants et des services.

Information sur les ressources en employabilité spécifiques aux femmes.

Augmentation des prestations d'aide sociale.

Prolongation de l'aide spéciale après la période d'hébergement.

Prise en considération de la dégradation de leurs biens et des conséquences de la violence conjugale sur leur santé : inaptitude temporaire et inaptitude permanente.

Durée plus longue des programmes d'aide fédéraux et provinciaux.

Fusion de l'ensemble des programmes financiers, puisque la situation de violence conjugale postséparation pourrait être suffisamment prise au sérieux pour qu'un seul programme encadre les prestations de revenus, de formation et d'indemnisation des services (soins physiques, soutien psychologique, système de sécurité, etc.).

*À Emploi-Québec, j'ai trouvé une formation de 12 semaines à temps plein... Ils travaillaient sur nos forces.*

*Quand j'étais avec le père de mes enfants, je ne travaillais pas parce qu'il ne voulait pas. Je n'avais pas de revenu... À l'aide sociale, c'était compliqué parce que j'avais une maison avec mon ex... Ils me donnaient un an pour qu'on vende la maison.*

*Tu reçois 600 \$/mois. J'ai mon loyer, mes assurances... Il me reste plus rien pour manger... Qu'est-ce qui va m'arriver la semaine prochaine?*

# LA RECHERCHE D'UN LOGEMENT ADÉQUAT

Trouver un logement adéquat fait partie de la réorganisation familiale dans un contexte de violence conjugale. Avant d'y parvenir, certaines femmes ont vécu dans la rue, dans leur voiture ou chez un proche.

Pour certaines, la recherche d'un logement et la signature d'un bail sont une première. La recherche est rendue d'autant plus difficile que les appartements pouvant héberger une famille sont rares, que les loyers sont chers et que les propriétaires exigent souvent des références que les femmes n'ont pas. Les femmes ne veulent pas mentionner leur vécu de violence conjugale et recherchent un endroit salubre et sécuritaire.

Considérant leurs faibles revenus, plusieurs femmes ont fait des démarches auprès des différents Offices municipaux d'habitation (OMH) pour obtenir un logement dans une habitation à loyer modique (HLM), mais l'accès est très difficile.

## ATTENTES ET BESOINS CONCERNANT LE LOGEMENT EN HLM

Disponibilité de logements salubres pouvant accueillir les familles ayant plusieurs enfants.

Assouplissement des règles pour favoriser l'accès aux logements HLM aux femmes victimes de violence conjugale (priorité, autre région).

Diminution des délais d'attente pour un HLM.

*- Avec 5 enfants, c'est pas évident de trouver un logement et qu'ils vont t'accepter.*

*- J'avais jamais loué de maison. J'avais jamais eu de bail en 20 ans. Je recommençais à zéro. Je n'avais plus de voiture, plus de logement, plus rien... Ils demandaient des références, mais là tu n'as pas envie de parler de violence conjugale.*

*Je suis en attente d'un HLM depuis un an et demi. Je suis 2<sup>e</sup> sur la liste.*



# MAISONS D'HÉBERGEMENT DE 2<sup>E</sup> ÉTAPE POUR FEMMES ET ENFANTS VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE

Selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement, une maison d'hébergement de transition, aussi appelée maison de 2<sup>e</sup> étape, est « un logement sûr offrant des services d'appui (y compris l'appui provenant des autres résidentes) et d'aiguillage aux femmes qui ont besoin d'un séjour plus long que ce que peuvent offrir les centres d'hébergement d'urgence ».

<http://www.alliance2e.org/wordpress/maisons-dhebergement/>

Au moment de réaliser cette étude, le Réseau des femmes des Laurentides avait formé un comité, composé des cinq maisons d'hébergement de la région, visant à soutenir de façon concertée la mise sur pied de deux maisons d'hébergement de 2<sup>e</sup> étape à Saint-Jérôme et à Mont-Laurier. Les membres de ce comité souhaitaient connaître le point de vue des femmes concernant cette initiative.

Les femmes ont démontré beaucoup d'enthousiasme face à un tel projet pouvant répondre aux besoins des femmes en situation de violence conjugale postséparation. **Un édifice à logements permettant une transition entre la maison d'hébergement et une habitation autonome présente un idéal pour la plupart des femmes.** Elles ont donc soulevé plusieurs éléments favorables.

## Avantages d'une maison de 2<sup>e</sup> étape

- Avoir plus d'espace et d'intimité qu'en maison d'hébergement
- Recevoir du soutien, par une personne qui n'est pas un.e ami.e ou de la famille, sur une plus longue période jusqu'à l'atteinte d'une plus grande stabilité
- Prendre le temps de reprendre confiance en soi, de reprendre sa vie en main, de recommencer à zéro
- Prendre le temps d'être plus forte psychologiquement et financièrement
- Prendre le temps de rétablir la relation avec les enfants, de vivre de bonnes relations avec eux
- Briser l'isolement en côtoyant des femmes et des enfants vivant des situations semblables
- Profiter d'un réseau d'entraide, de solidarité
- Profiter d'un coût de loyer abordable
- Ressentir une plus grande sécurité par des rondes policières et, si possible ou souhaité, en allant vivre dans une maison située dans une autre région
- Pouvoir garder son animal de compagnie

*C'est avantageux dans le sens que ça briserait l'isolement d'une part et ça permettrait de créer des liens plus solides aussi avec d'autres personnes... Tu te réappropries ton autonomie, mais en même temps, il y a quand même un réseau qui permet de reprendre confiance en toi, puis de se solidifier avant d'aller faire vraiment les recherches de logement parce que ça demande de l'énergie, de l'argent et du temps.*

*Un logement comme ça avec quelqu'un qui vient une fois de temps en temps, ça ferait du bien.*

*Pour les enfants aussi d'être entourés, de savoir que la maman a du soutien. Ça peut permettre une maman plus présente, qui est aidante, qui n'est pas démolie.*



# PASSONS À L'ACTION!

Les pistes d'amélioration de la qualité et de l'accès aux services suggérées par les femmes correspondent à leur niveau de connaissance des ressources et à leurs expériences personnelles.

**Certaines suggestions sont déjà existantes en tout ou en partie, mais elles sont méconnues des femmes.**

## Étapes du cheminement

- S'assurer que les femmes reçoivent le soutien approprié dans tous les domaines, en fonction de leur situation et de leurs besoins spécifiques, et en tenant compte de l'évolution de ces besoins dans la durée
- S'assurer que l'ensemble des intervenant.e.s dans tous les domaines concernés possèdent la formation adéquate pour accompagner les femmes, tant sur le plan des connaissances, des compétences que de l'approche
- Rédiger, en collaboration avec des femmes ayant vécu la situation, un guide des démarches à faire, par thème et selon les étapes
- Élaborer une liste de ressources en privé qui connaissent bien la situation et qui présentent les qualités requises pour bien intervenir, accompagner, informer des droits et des démarches : avocat.e.s, psychologues, etc.
- Prévoir dans les centres de femmes ou dans les maisons d'hébergement, de chacun des territoires, la présence d'une agente de liaison qui connaît toutes les ressources du milieu, qui peut dresser un portrait des besoins des femmes et les référer aux bons endroits

## Soutien psychologique

- Mettre en place des mécanismes adéquats pour que les femmes aient accès à du soutien psychologique rapidement après la séparation et tant qu'elles en auront besoin
- S'assurer que les femmes aient accès à un psychiatre dans chacune des MRC, et ce, dans un délai correspondant à leur besoin
- Créer des réseaux d'entraide sécuritaires (virtuels et en présence) : information, soutien, accès à des plats cuisinés, visite à domicile, etc.
- Développer des ressources de répit de quelques heures à quelques jours pour se reposer, reprendre ses esprits, faire des démarches
- Adapter les horaires d'ateliers thématiques (de jour et de soir) offerts par les maisons d'hébergement de façon à favoriser une meilleure accessibilité à un plus grand nombre de femmes (suivi post-hébergement et services externes)

## Soutien aux enfants

- Avoir accès à des services de soutien psychologique gratuits pour les enfants rapidement et aussi longtemps que nécessaire
- Avoir accès à de l'intervention jeunesse pendant et après un séjour en maison d'hébergement avec ou sans le consentement du père

### Système judiciaire

- Adopter une loi reconnaissant la violence conjugale dans sa globalité
- Mettre en place une cour spécialisée en violence conjugale
- Faire preuve de respect envers les femmes
- Utiliser des vidéos pour éviter de revivre la situation difficile à plusieurs reprises
- Témoigner en l'absence de l'ex-conjoint
- Mettre en place des mesures efficaces de protection et de respect des conditions liées au jugement de la cour et à la sécurité des femmes et des enfants : rondes policières, système d'alarme, bracelet électronique anti-rapprochement, etc.

### Logement

- Offrir une priorité aux femmes en situation de violence conjugale postséparation dans les HLM
- Augmenter le nombre de logements en HLM pour ces femmes
- Avoir accès à des meubles à moindre coût
- Recevoir l'aide d'un organisme pour le déménagement
- Être protégée lors du déménagement
- Pouvoir déménager dans un HLM ou une maison de 2<sup>e</sup> étape dans une autre municipalité pour des raisons de sécurité
- Avoir accès à des subventions permettant l'installation et le fonctionnement d'un système d'alarme aussi longtemps que nécessaire

### Revenu et emploi

- Recevoir des prestations plus élevées de l'aide sociale ou de l'assurance-emploi, et ce, durant une plus longue période
- Assouplir les critères afin que les femmes puissent avoir accès aux différents programmes de formation
- Accélérer le traitement et les décisions du programme IVAC
- Revoir les critères d'IVAC concernant l'accès à des programmes de formation pour changer d'emploi

**Les suggestions des femmes constituent une invitation à ce que tous les secteurs et chacun des organismes concernés par la violence conjugale et le soutien en contexte de postséparation portent un regard sur ses pratiques et se donnent les moyens de tendre vers de meilleures interventions et une plus grande qualité de services. Plusieurs pistes peuvent faire l'objet d'actions concertées entre différentes organisations.**



342, rue Parent  
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 2A2  
Téléphone : 450 431-1896  
Courriel : [info@femmeslaurentides.org](mailto:info@femmeslaurentides.org)



Ce document est disponible sur le site Web du RFL : [www.femmeslaurentides.org](http://www.femmeslaurentides.org)